France: “Le licite et l’illicite en Islam”, livre antisémite, homophobe et misogyne en vente libre

26/06/2018 à 10h04

Un ouvrage interdit à la circulation, à la distribution et à la mise en vente en France en 1995 et finalement ré-autorisé en pleine campagne électorale…
(…)

Pour ce monsieur l’homosexualité est « acte vicieux, (…) une perversion de la nature, une plongée dans le cloaque de la saleté, une dépravation de la virilité et un crime contre les droits de la féminité ». Il poursuit ses réflexions : (…)

Il précise enfin que « les savants en jurisprudence ne furent pas d’accord sur le châtiment que l’on doit infliger à l’auteur de cette immoralité. Est-ce que les deux partenaires reçoivent le châtiment du fornicateur ? Est-ce que l’on tue l’actif et le passif ? Par quel moyen les tuer ? Est-ce avec un sabre ou le feu, ou en les jetant du haut d’un mur ?

Monsieur Al-Qaradâwî n’est pas plus tendre à l’égard des juifs en raison de leur seule appartenance à cette communauté. Cet homme reste assez péremptoire quant à la relation que les musulmans devraient avoir avec les personnes juives : « **Il n’y a pas de dialogue entre nous et les Juifs, hormis par le sabre et le fusil** ».

Sa conception des relations entre les hommes et les femmes est également assez singulière dans cet ouvrage, rassurez-vous, **si l’homme peut battre sa femme, ce n’est seulement que lorsqu’il a déjà tenté d’autres méthodes** (…)

La France engage d'importants moyens pour la lutte contre les violences faites aux femmes, contre l'homophobie et contre l'antisémitisme.(…)

Rappelons que Monsieur Youssef Al-Qaradâwî fut interdit de séjour en France en 2012 après les attentats perpétrés à Toulouse contre nos militaires et des civils dans une école parce qu'ils étaient juifs. Pourtant, en juin 2018, ses livres (dont le licite et l'illicite en Islam) sont largement commercialisés par de nombreux distributeurs qui ont pignon sur rue en France.(…)

Enfin, comment une librairie de référence comme Gibert Joseph peut-elle résumer un tel ouvrage comme cela sur son site internet :

> *« Le licite et l'illicite est un domaine important de la législation islamique, il définit ce qui est permis et interdit au Musulman. L'auteur, connu dans le monde musulman pour ses conférences et ses ouvrages, s'est appliqué à définir le licite et l'illicite dans la vie personnelle, familiale et sociale du Musulman : les aliments, les vêtements, le mariage, les enfants, les traditions, les relations commerciales et sociales, les loisirs. Il se base sur les sources authentiques de la jurisprudence islamique, tout en expliquant les causes et la sagesse divine de chaque autorisation ou interdiction. C'est un ouvrage de référence, qui présente l'essentiel de la législation musulmane. »*

Ce qui est certain en revanche, c'est que le livre se vend bien. Sur le site Internet de ladite librairie, il est en rupture de stock …

Marianne